

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZOTIQUE

AVIS PUBLIC

RELATIF À UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

À toutes les personnes intéressées par la demande de dérogation mineure relative à l'immeuble sis à l'adresse suivante :

- 359, rue Principale.

Avis est par la présente donné par le soussigné, Jean-François Messier, secrétaire-trésorier et directeur général de la Municipalité, que les membres du conseil municipal statueront sur la demande ainsi présentée lors de la séance ordinaire qui se tiendra le :

Mardi 19 avril à 20 h, au 1250, rue Principale

1. Identification du site concerné :

Lot numéro : 1 687 556

Zone : 164 M

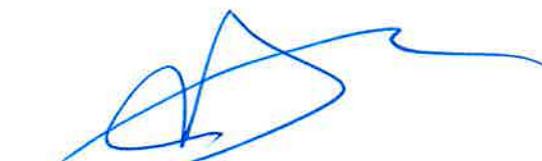
Adresse civique : 359, rue Principale

Demande C2022.03.4.1 : Règlement de zonage numéro 529, art 6.3

Nature et objets : Autoriser la superficie de plancher pour aménager un logement d'appoint à 145 m² au lieu de 60 m².

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure.

Donné à Saint-Zotique, ce 30^e jour du mois de mars deux mille vingt-deux.



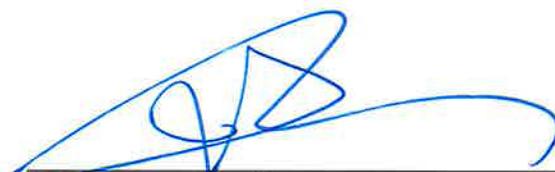
Jean-François Messier,
greffier-trésorier et directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Avis public – Dérogation mineure numéro C2022.03.4.1

Je, soussigné, Jean-François Messier, greffier-trésorier et directeur général de la Municipalité de Saint-Zotique, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant la demande de dérogation mineure numéro C2022.03.4.1 à chacun des quatre endroits désignés par le conseil municipal ainsi que sur le site web de la Municipalité, en date du 30 mars 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat le 30^e jour du mois de mars deux mille vingt-deux.



Jean-François Messier, greffier-trésorier
et directeur général